

Revue de presse hebdo 018

DU VENDREDI, 11 MARS 2016

La semaine du 7 au 13 mars 2016 a été marquée dans la presse au Togo par la crise interne qui divise le CAR, l'OTR face à 184 ex-agents déboutés par la Cour de Justice de la CEDEAO et 11 autres en prison pour usage de faux, les premières pluies qui ont déjà fait des dégâts, Dr Antoine Randolph qui risque 20 de prison pour atteinte à la sécurité de l'Etat, et enfin l'Opposition qui pense aux réformes d'abord, et les élections locales après.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

CAR : vers le come back aux affaires du bélier noir de Kouvé

Plusieurs journaux ont décrypté le message de Me Yawovi Agboyibo, président d'honneur du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) qui décrète le report du congrès du parti dont il a quitté les commandes au profit de Me Dodji Apévon depuis le congrès statutaire des 17 et 18 octobre 2008. C'est suite à une crise interne que vit actuellement le parti.

Le quotidien **Liberté** n°2147, le bihebdomadaire **Le correcteur** n°681 du 7 mars 2016 l'hebdomadaire, **L'alternative** n°504 du 8 mars 2016, **Le changement** n°498 du 10 mars 2016 publient l'intégralité du message de Me Agboyibo. La réaction de Me Dodji Apévon au président d'honneur est à lire dans certaines publications. C'est le cas de **Le changement** n°498 et **La dépêche** n°812, **Le correcteur** n°682 du 10 mars 2016 et **L'alternative** n°505 du 11 mars 2016. « Me Dodji Apevon craque et dévoile », s'exclame **La dépêche** n°812 du 10 mars 2016. Comme réponse du berger à la bergère, apprend-on dans **Liberté** n°2149 du 9 mars 2016 qui publie la réponse du tac au tac au président fondateur du CAR, Me Dodji Apevon dévoile les manœuvres sordides de Me Agboyibo. Et l'hebdomadaire **Le triangle des enjeux** n°350 du même jour de regretter « la démesure des incohérences de Me Yaovi Agboyibo qui enlissent le CAR », tandis que **Ting-Tingo** n°794 du même jour déplore les dissensions entre Yawovi Agboyibo et Dodji Apévon et de conclure « le bras de fer est engagé et c'est la fin qui justifie les moyens et même l'avenir politique du CAR ».

« Une grande crise secoue actuellement le parti et deux (2) bords se dessinent, l'un soutenant le retour de l'ancien Premier ministre, Me Yawovi Agboyibo aux affaires pour une période transitoire et l'autre convaincu que c'est l'actuel président du parti, en la personne de Me Pal Dodji Apévon qui doit être reconduit », analyse faite par **Le médium** n°208 du 8 au 14 mars 2016. Pour **Liberté** n°2147 du 7 mars 2016, le « président fondateur » confirme ses envies de retour. Pour le journal, la crise n'est pas près d'être réglée et il voit l'avenir du CAR en péril. Selon les sources du quotidien, « ce retour aux affaires pour lequel se bat tant l'homme serait en fait une manœuvre pour assurer une transition insidieuse et faire parachuter son fils Pascal, avocat à Paris et présenté comme l'un des financiers du parti, comme son candidat à la présidentielle de 2020. » « N'importe comment, conclut **Le correcteur** n°681 du 7 mars 2016, le CAR qui a largement perdu du terrain depuis 1994 n'a pas vraiment besoin de ces spectacles horribles en ce moment. » « Ce n'est que le début de la 'Nuit des longs couteaux', vu que les dissidents ne sont pas prêts à laisser, en cas d'un départ, ne serait-ce qu'une coquille vide à Me Yawovi Agboyibo, s'il s'obstine à acter son retour à la présidence nationale du CAR », conclut **Le télégramme** n°30 du 8 mars 2016 dans un article sous le titre « Nuit des longs couteaux au CAR : le linge sale refuse d'être lavé en famille. » « L'homme, sans le dire ouvertement, n'a jamais digéré le choix de Me Paul Dodji Apévon comme candidat de la coalition Arc-en ciel pour la présidentielle de 2015 », confie **L'alternative** n°504 du 8 mars 2016. « Au regard de la fermeté des cadres du CAR, décidés à ne même pas laisser la coquille vide, Agboyibo est presque lâché et est bien sur les traces de l'autre opposant frelaté Gilchrist Olympio. Pourtant, Agboyibo peut aussi rentrer dans l'histoire comme Léopold Gnininvi qui a quitté la CDPA pour se concentrer sur sa vraie retraite politique », conclut le bihebdo **Le correcteur** n°682 du 10 mars 2016. **Togomatin** n°70 du 7 mars 2016 accuse les

deux responsables qui se tirent des balles dans les pieds. « C'est la responsabilité historique autant de Me Agboyibo que celle de Me Apévon. Ils doivent cesser d'agiter des concepts de nature à diviser, mais qui œuvrent plutôt dans le sens de la réconciliation des 'fils du CAR' », conseille le bihebdomadaire. Sous le titre « Le CAR au bord de l'implosion : Apévon met des gants de boxe contre le retour aux affaires d'Agboyibo », **L'Veuil de la nation** n°440 du 11 mars 2016 pense que « les Togolais n'ont nullement besoin de ces situations peu reluisantes, mais d'un leader qui incarne des valeurs de paix, de réconciliation, de paix sociale, et d'émergence pour assurer la croissance du Togo. » **Le canard indépendant** n°544 du 11 mars 2016 ne semble pas se retrouver dans cet imbroglio. « Qui de Me Agboyibo ou Me Apévon est sincère ? », s'interroge-t-il. « La fracture au CAR est sans lendemain, et de toute évidence, l'on s'achemine, à moins d'un miracle, vers une scission au sein de ce parti », pense **L'alternative** n°505 du 11 mars 2016 qui croit encore que « c'est bien triste pour des gens qui prétendent lutter pour l'instauration de la démocratie au Togo. »

OTR : 184 ex-agents déboutés et 11 autres en prison pour usage de faux

Une conférence de presse le 5 mars dernier pour partager avec les journalistes le verdict rendu par la Cour de Justice de la CEDEAO opposant l'Etat togolais et l'OTR aux anciens fonctionnaires des services douaniers et des impôts non redéployés au sein de l'Office Togolais des Recettes(OTR). Ils réclamaient des dommages et intérêts de plus de 75 milliards de FCFA. La Cour après analyse des motifs avancés, a débouté les plaignants et mis les dépens à leur charge.

Togo-Presse n°9742 du 7 mars 2016 traite de cette rencontre avec les médias sous le titre « 184 ex-agents des douanes et des impôts déboutés par la Cour de Justice de la CEDEAO. » La même information est traitée dans **Forum de la semaine** n°2078 du 7 mars 2016 sous le titre « Cour de Justice de la CEDEAO : Affaire OTR/ ex –agents : les plaignants déboutés ». « Ils réclamaient dans leur requête qui n'a pas prospéré, 200 millions de FCFA chacun », révèle **Le télégramme** n°30 du 8 mars 2016. Il en est autant dans les colonnes de **L'alternative** n°504 du 8 mars 2016 sous le titre « La Cour de Justice de la CEDEAO déboute les requérants ». « L'Etat togolais et l'OTR sortent haut les mains de cette affaire qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive en son temps », conclut **Le médium** n°208 du 8 au 14 mars 2016. **L'union** n°895 du 8 mars 2016 publie les termes des documents officiels ainsi que la décision rendue par les juges qui déboutent les requérants de leurs prétentions. L'Etat va-t-il gracier ces 184 agents du paiement des dépenses engendrées par tout ce processus, s'interroge **Togoréveil** n°217 du 11 mars 2016. « Pour l'heure ces dépenses ne sont pas évaluées et l'Etat n'a pas encore adopté une position claire face à cette interrogation », écrit le journal.

Comme il faut un bouc-émissaire, c'est à Me Afangbedji que les plaignants font porter le chapeau. « Me Jil Benoît Afangbedji, un avocat qui abandonne ses clients », s'exclame **Le messager** n°477 du 9 mars 2016 qui, prenant partie des plaignants, dit qu'ils n'auront que « leurs yeux pour pleurer car ils n'ont pas su faire le choix le bon choix pour avoir un bon conseil. » « Le procès de la honte pour le Togo », titre **Tingo-Tingo** n°794 du 9 mars 2016 qui regrette que les Togolais ne soient pas capables de résoudre ou du moins de régler les litiges qui les opposent. « On attend toujours que l'extérieur nous donne des injonctions pour savoir quoi faire ou ce qu'il ne faut pas faire », regrette le journal. « Le Togo remporte donc un procès qui, aux yeux du Commissaire Général de l'OTR, Henri Gapéri, fut un canal pour rétablir les faits dans leur contexte », lit-on dans **Flambeau des démocrates** n°441 du 10 mars 2016.

Toujours à l'OTR mais sur un autre registre, 11 agents dont 2 femmes sont déférés à la prison civile de Lomé pour une affaire de faux diplômes aux douanes et aux impôts », rapporte **Liberté** n°2147 du 7 mars 2016. **Le télégramme** n°30 du 8 mars 2016 aborde le même sujet en s'interrogeant sous le titre « Des agents licenciés pour faux et usage de faux : OTR, finalement un nid de faussaires ? » « En tout état de cause, note **Le triangle des enjeux** n°350 du 9 mars 2016, la traque des agents qui auraient fait faux et usage de faux n'est pas encore au bout du tunnel. » « Tout porte à croire que les agents concernés ont la peur au ventre », pense **Togoréveil** n°217 du 11 mars 2016 qui rend compte dans un article de la prestation de serment cette semaine de 700 agents de l'OTR chargés de la mobilisation des ressources de cette institution.

Premières pluies : déjà des dégâts

Depuis quelques jours les pluies diluviennes qui ont commencé à s'abattre sur nos villes et villages, provoquent des dégâts ; conséquence, des rues inondées et impraticables, des dégâts matériels.

« Une première pluie, et revoilà les dégâts », s'exclame **Le canard indépendant** n°544 du 11 mars 2016. « Une tornade décoiffe les maisons dans Kolo Kpando, Lomé sous les eaux depuis hier, le ministre Guy Madjé Lorenzo dans l'Agou pour apporter le réconfort du Chef de l'Etat », lit-on dans **Le messager** n°477 du 9 mars 2016. « Des vivres et non vivres convoyés pour les soulager de leurs peines », titre **L'Eveil de la nation** n°440 du 11 mars 2016. **Liberté** n°2150 du 10 mars 2016 déplore « le retour de l'assistanat, pratique qui consiste à attendre, ne rien prévoir ou entreprendre pour anticiper les dommages des pluies et voler au secours des populations victimes à leur survenue. » « Pas de pertes en vies humaines. Quelques blessés enregistrés, ont été transférés dans les unités de soins périphériques (6 dont 2 graves). Au total 36 ménages ont vu leurs maisons décoiffées ou effondrées à Kologan. A Kolo-Kpando, 78 maisons dont deux églises se sont écroulées ou décoiffées sous l'effet du vent et de la pluie », rapporte une dépêche de l'agence **Savoir news** du 7 mars 2016. « Plusieurs quartiers de Lomé les pieds dans l'eau », titre **Forum de la semaine** n°2080 du 9 mars 2016. Même son de cloche dans les colonnes de **Le triangle des enjeux** n°350 du même jour qui indique qu'aux premières gouttes d'eau de pluies, les premiers dégâts importants. » **Ting-Tingo** n°794 du 9 mars 2016 s'en prend aux entreprises chargées de réfection des routes et rues. « Lomé encore sous les eaux, malgré les milliards investis dans les travaux, les entreprises CECO, SOGEA-SATOM et Cie à la barre », s'exclame l'hebdomadaire. Pour sa part, **Liberté** n°2149 du 9 mars 2016 tourne son regard vers l'une des deux entreprises. « Les habitants du quartier Cassablanca envahis par les eaux, pointent du doigt les travaux de SOGEA-SATOM », titre le journal. « Togo, un pays bizarre laissé à la merci des pilleurs : tout Lomé dans l'eau à la seule première pluie. A qui ont servi les milliards investis dans la construction des bassins d'eau de rétention ? », s'interroge **Le changement** n°498 du 10 mars 2016. Pour **Le correcteur** n°682 du 10 mars 2016, « la politique des grands travaux n'ont enrichi que Faure et sa minorité de pilleurs. » « La politique des grands travaux doit sérieusement repenser l'urbanisation des villes togolaises surtout celles de la capitale Lomé pour éviter aux populations des désagréments causés après les pluies diluviennes », prévient **Togomatin** n°71 du 10 mars 2016.

En attendant de trouver les solutions indiquées, **Vision d'Afrique** n°49 du 9 mars 2016 se réjouit du fait que les ambulances et autres équipements offerts par le Projet de Gestion Intégrée des catastrophes et des Terres (PGICT) au corps des sapeurs pompiers, il y a quelques semaines, auront beaucoup à servir pendant les saisons de pluies qui s'annonce déjà à grands pas.

Atteinte à la sécurité de l'Etat : Antoine Randolph risque 20 de prison

Le Procureur de la République a accusé Dr Antoine Randolph de tentative d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat vendredi le 5 mars dernier.

« Dr Randolph risque jusqu'à 20 ans de prison », s'exclame **Forum de la semaine** n°2078 du 7 mars 2016. « Le vétérinaire est désormais mis à la disposition de la police judiciaire pour les besoins de l'enquête. Le Parquet va se servir des résultats de l'enquête pour se prononcer », indique **Le correcteur** n°681 du 7 mars 2016. « Le Dr Antoine Randolph dans la nasse », titre **Le combat du peuple** n°870 du 7 au 11 mars 2016 qui regrette que le franco-togolais appartient à « une race de Togolais qui continuent de rêver qu'ils provoqueront le changement par la force des armes. » Réaction de Godwin Tété, historien et écrivain togolais membre de l'ANC qui brandit la menace en pointant du doigt les gouvernants tout en leur rappelant que ce qui est arrivé à Blaise Compaoré au Burkina Faso pourrait leur arriver, lit-on dans **Le télégramme** n°30 du 8 mars 2016. Dr Randolph a été de nouveau entendu par le juge d'instruction le 9 mars dernier. « Le secret d'instruction obligeant, rien n'a filtré pour l'heure de cette rencontre », indique **Forum de la semaine** n°2082 du 11 mars 2016.

Opposition : les réformes d'abord, les élections après

Désormais le message que véhicule l'ANC à travers ses meetings dans les quartiers de la capitale, ce sont les réformes qui vont permettre les élections locales transparentes.

Liberté n°2147 du 7 mars 2016 et **Le médium** n°208 du 8 au 14 mars 2016 abordent le sujet à travers le meeting de mobilisation organisé par l'ANC dans différents quartiers de Lomé au cours du weekend du 5 mars 2016. Rapportant les propos des responsables de l'ANC, il est désormais entendu que les réformes doivent précéder les élections locales. Selon Jean Pierre Fabre, « les élections qui sont annoncées dans les coulisses ne sauraient tenir dans les conditions actuelles », rapporte le quotidien. Il faut les réformes institutionnelles et constitutionnelles et les élections prescrites par l'Accord Politique Global (APG). Même son de cloche, à en croire **Le télégramme** n°30 du 8 mars 2016 et **Le triangle des enjeux** n°350 du 9 mars 2016 qui rendent compte des sorties sur le terrain à la rencontre des militants des leaders politiques Fabre de l'ANC, Adjamagbo-Johnson de la CDPA et Agbeyome de l'OBUTS. Tous en appellent aux réformes constitutionnelles et institutionnelles avant les élections locales. Dans sa chronique politique, **L'alternative** n°504 du 8 mars 2016 déplore que dix ans après l'APG, aucune réforme électorale d'un engagement de consensus n'est en vue pour les élections locales.

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe soudanais : **“ Le dromadaire ne voit pas la courbure de son cou. (Nos défauts sont mieux vus par les autres que par nous-mêmes). ”**

Lomé, le 11 mars 2016

L'expert national

Amévi DABLA